

Les forêts notre bien commun : entre bien public et bien privé où se situe le bien commun ?

Samedi 5 Décembre 2020 de 15h (précises)-18h15

par visioconférence ZOOM (accueil à partir de 14h50)

Participer à la réunion Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/83381981181>

ID de réunion : 833 8198 1181

Session initiée et coordonnée par **Indira Bonvini, Cristina Bertelli, Yovan Gilles.**

La différence entre biens publics et biens communs, en particulier concernant les forêts, est une distinction à éclairer plus que jamais. Nous explorerons lors de cette session certains aspects juridiques, économiques et sociétaux concernant ces écosystèmes.

PROGRAMME

A partir de 14h50 – connections zoom

15h00 précises - Ouverture de la session par les membres de l'Université du Bien Commun.

15h15 Marine Calmet - *Juriste en droit de l'environnement et des peuples autochtones, Présidente de l'association Wild&Legal et porte-parole du collectif Or de question*

« Malgré leur nécessité absolue à la survie de l'humanité, des écosystèmes et à la régulation du climat mondial, il n'existe pas de traité international envisageant la protection totale des forêts. À l'échelle internationale, elles ne sont protégées que de manière fragmentée. Il existe pourtant des pistes de solutions pour mieux protéger ces espaces vitaux : lesquelles ? » (Martha Torres Schaub - up magazine septembre 19).

Marine Calmet connaît bien la Guyane Française, un territoire aux forêts primaires menacées, notamment par les projets miniers. Un territoire emblématique des difficultés de conjuguer intérêts économiques, environnementaux et humains pour sauvegarder nos espaces forestiers. Elle nous apportera des exemples de jurisprudences internationales qui ont permis de faire évoluer la protection des droits de la nature en reconnaissant la personnalité juridique de parcs, de mangroves ou encore de forêts. Les habitants de ces forêts, peuvent-ils en être les porte-parole ? Comment le droit international a-t'il encadré un processus démocratique à même d'inclure les populations autochtones ? - *Bref échange avec le public.*

15h45 Yovan Gilles - *Les périphériques vous parlent et membre du comité de pilotage UBC.*
- *Reforestation en cours : de quelle reforestation parlons-nous ?*

15h50 Philippe Canal - *Secrétaire général du syndicat Snupfen-Solidaires et porte-parole de l'intersyndicale de l'Office national des forêts.*

Philippe Canal nous donnera un aperçu de l'état des forêts publiques en France. Les forêts sont placées sous la sauvegarde de la Nation selon le code forestier. Mais le monde forestier est en agitation en France aujourd'hui. La gestion de la forêt est dirigée désormais par les besoins d'une industrialisation croissante imposée par des impératifs financiers qui passent désormais avant toute autre considération environnementale et humaine.

Il nous éclairera sur la mise en place du démantèlement d'un système qui a permis, jusqu'à présent, de sauvegarder la forêt : l'arrivée de grands groupes et de leurs exigences de rentabilité à la fin (déjà prévue), du statut des fonctionnaires de l'ONF avec leur remplacement par des salariés de droit privé ; en passant par l'exploitation à outrance de nos ressources forestières et la croyance que la forêt est une énergie renouvelable et, donc, inépuisable. Sans oublier les pratiques qui ne font qu'augmenter notre « dette carbone ». *Brefs échanges avec le public.*

16h20 Bertrand Sicard présentera le travail de l'Association **Vita Sylvae Conservation**

Intermède - Pendant ce temps une vidéo et un diaporama de **Bernard Boisson** sur les dernières forêts anciennes en Europe seront présentés.

16h40 Lionel Maurel – *Juriste, auteur du Blog S.I.lex.*

Quelle relation entre propriété privée et bien commun dans le cas des forêts ? La France est le pays européen où il y a le plus grand nombre de forêts privées. Or, ce n'est pas le statut de propriété qui fait le bien commun, mais l'orientation politique donnée à sa gestion. Les forêts privées doivent également être gérées de manière « utile » à la collectivité, tout en étant soumises à des contraintes (par le code forestier).

Baptiste Morizot, Philosophe et maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille dans une tribune du journal *Le monde* de juillet 2019 défend, à propos des forêts, les initiatives d'acquisition collective de territoires pour permettre leur « re-ensauvagement ». Il écrit : « Si la propriété privée permet d'exploiter, pourquoi ne permettrait-elle pas de protéger ? »

Lionel Maurel explorera, à la lumière de cette tribune, l'idée concrète de protection radicale de "foyers de libre évolution" par l'outil économique et juridique de l'acquisition foncière. Les initiatives d'acquisition collective de territoires pourront-elles permettre le « re-ensauvagement » des forêts? *Brefs échanges avec le public*

17h10 - Témoignage de **Florence Massin, David Buffault**, de l'Association **Semeurs de Forêts**

- Echanges entre tous les intervenant.e.s et les participant.e.s ou réponses aux questions posées par zoom..

17h50 Santé Bien Commun : Claire Dehove, membre de l'Université du Bien Commun, fera le point sur l'actualité et sur l'évolution des réunions de l'ONU, l'OMS, l'OMC concernant la demande de gratuité mondiale pour des soins contre le Coronavirus ainsi que pour l'arrêt des brevets sur le vivant.

https://youtube.com/channel/UCP2nee_hraUrC3MblTqCvQg

18h15 – Clôture

Contact : universitebiencommun@gmail.com